

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE MONTAIGU DU 07/03/2019

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
ALBERT Manuella	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BERTIN Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Robert Gautrais	<input checked="" type="checkbox"/>
BILLON Marie-Laure				
BONNAVAL Béatrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BOUCLIER Marie-Bénédicte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphane Denis	<input type="checkbox"/>
BOURSIER Alexandra				
BRENON Bernadette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BROSSEAU Yvan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHAILLOU Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
CHENEAU Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHEREAU Antoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COCQUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DA SILVA Paula	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DE BIASIO Gérald	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DEBORDE Anne-Sophie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
DEMAY-TESSON Nathalie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Catherine Robin	<input type="checkbox"/>
DENIS Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DURAND Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GAUTRAIS Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LIMOUZIN Valère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORISSET Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORNIER Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MULLINGHAUSEN Fabienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
NICOLLEAU Bénédite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
OERTEL Aimé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
RINEAU Michelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROBIN Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SABLEREAU Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
TAUPIER Laurent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>

Assistait également à la

Conseil communal de Montaignu

M. Cyrille Cocquet est élu secrétaire de séance

Approbation du compte rendu à l'unanimité

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

1. Vote de la dotation d'animation locale

Les conseils délégués de Boufféré, la Guyonnière, Montaigu, St Georges de Montaigu et St Hilaire de Loulay sont assimilés dans leur fonctionnement au fonctionnement spécifique des collectivités Paris, Lyon, Marseille et leurs arrondissements.

Dans ce cadre, une dotation de gestion locale et/ou d'une dotation d'animation locale dont le montant est fixé librement par le conseil municipal, peut être instaurée.

Cette dotation sera présentée dans son fonctionnement et son montant. Pour Montaigu, elle s'élèvera à 26 670 € correspondant à 5 € par habitants (5 334 habitants)

M. Oertel : il faudrait des informations plus complètes dans les notices si cela est possible.

M. le Maire délégué : cela est tout à fait possible

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

2. Vote des subventions 2019 aux associations

Monsieur le Maire délégué proposera au conseil délégué de donner son avis sur les subventions aux associations telles que présentées dans le document budgétaire joint.

Les subventions aux associations de la commune déléguée s'élèveront en 2019 à 44 995 € et 2 273 € de compensation au titre de la tarification des salles communales.

M. Denis : comment a été attribuée la compensation pour les salles ?

M. Chéneau : en fonction des événements effectués les années passées et selon le calendrier des manifestations au titre de 2019

Mme Bonnaval : les subventions à titre social n'apparaissent plus ?

M. le Maire délégué : oui elles seront comptabilisées sur le budget CCAS

M. Oertel : la facturation des salles ne nous semble pas convenir. Cela n'est pas très dynamisant.

M. Chéneau : ayant participé aux travaux de la commission des salles, je vous rappelle qu'il faut remettre cela dans un cadre plus global de Montaigu-Vendée et qu'il faut être juste sur l'application des règles entre les différentes communes.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 19 voix pour, Voix contre, 4 abstentions

Observations éventuelles

M. Yvan Brosseau n'a pas participé au vote étant président d'une association

3. Désaffectation, déclassement et cession de principe des parcelles ab 553p et ab 501p – domaine saint Nicolas.

La Commune déléguée de Montaigu est propriétaire de deux parcelles non bâties, cadastrées section AB numéros 553 et 501, située Rue de la Mourie et Rue Pierre Loti, au sein des lotissements Le Domaine Saint Nicolas 1 et 2, à usage de chemin piéton. Ce cheminement est sans réel usage à ce jour et les riverains limitrophes ont exprimé leur souhait de se porter acquéreur de ce dernier afin d'en disposer comme fonds de jardin. La Commune souhaite répondre positivement à cette demande et proposer aux riverains l'achat des parcelles conformément au plan ci-dessous et à l'avis des domaines au prix de 20 € le m² HT.

Constitution des lots après rattachements des fonds de jardins



Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

4. Cession foncière des îlots a et c du secteur a des Hauts de Montaigu à Vendée Habitat.

La commune souhaite céder les îlots A et C, d'une superficie de 1294 m² et de 2414 m² et enregistrés au cadastre sous les références AI 670 et AI 669, pour qu'y soit réalisé un programme comprenant 33 logements locatifs sociaux ainsi qu'un centre médico-psychologique/hôpital de jour pour enfants qui sera géré par le Centre Hospitalier Spécialisé Georges Mazurelle.

Un accord de principe avec le bailleur social Vendée Habitat a été conclu dans le cadre d'une convention qui a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal de Montaigu du 22 février 2018, portant sur l'ensemble du projet des Hauts de Montaigu, pour une cession du foncier au prix de 10 000 € HT par logement et de 100 000 € HT pour la construction du CMP/Hôpital de Jour, soit un montant total de 430 000 € HT pour le programme correspond à l'estimation des Domaines.



Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

1. Programme d'investissement 2019 : point sur travaux

Monsieur le Maire délégué présentera au conseil municipal le programme d'investissement 2019 de la commune déléguée de Montaigu.

- *Le conseil communal prend note de ces informations*

2. Adressage : prise en charge financière des changements de plaque d'immatriculation.

Sur la base d'informations communiquées par La Poste, les particuliers et entreprises concernés par un changement d'adresse n'avaient pas besoin de modifier leur carte grise.

Il s'avère que l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) a modifié dernièrement ses règles et qu'il est finalement obligatoire pour les personnes dont le nom de la rue ou du village a été modifié de changer son adresse sur sa carte grise.

Ces nouvelles règles induisent pour certaines personnes des frais que la commune propose de prendre en charge.

Le Maire délégué, a présenté la démarche à effectuer pour modifier son adresse sur son certificat d'immatriculation, les impacts potentiels pour les administrés, l'accompagnement apporté par la mairie et les modalités de prises en charge financières de ces impacts par la commune.

- *Le conseil communal prend note de ces informations*

3. Adressage : nouveau nom de rue

- Avec la création de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, certaines rues avaient le même nom sur une ou plusieurs communes déléguées. Un travail a été réalisé par la commission adressage et le groupe de travail Montaigu-Vendée sur le sujet et ce sont quelques 63 rues qui ont été renommées.
- Il s'avère que la rue Antoine de St Exupéry existe sur les communes déléguées de Montaigu et St Hilaire de Loulay et que cette rue n'a pas été renommée lors des travaux menés dans chaque commune avant la création de la commune nouvelle.
- En application des critères de choix des rues à renommer, c'est la rue St Exupéry de Montaigu qui sera renommée. Afin de respecter une cohérence de thèmes, il est proposé au conseil municipal de retenir comme nouveau nom de rue : **Rue Pierre Clostermann**

- *Le conseil communal prend note de ces informations*

4. Désaffectation et déclassement des parcelles AI 668, AI 669, AI 670, AI 671 et AI 672 - ilots a, b, c et d1 du secteur A des Hauts de Montaigu.

Dans le cadre du projet des Hauts de Montaigu avec les travaux d'aménagement qui ont eu lieu sur le secteur A, les parcelles AI 668, AI 669, AI 670, AI 671 et AI 672 deviennent des îlots cessibles destinés à accueillir des programmes de logement et un Centre Médico-Psychologique/Hôpital de Jour pour enfants.

Il faut donc procéder au déclassement et à la désaffectation de ces parcelles afin d'envisager leur cession.

- *Le conseil communal prend note de ces informations*